

AS/HU
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 490 /PRES/PM/MS
portant nomination du Président du
Conseil d'administration du Centre
hospitalier régional de Tenkodogo.

Visa CFM N° 03

LE PRESIDENT DU FASO, *10/08/2010*
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,



- VU la Constitution ;
 - VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement Gouvernement ;
 - VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 2009-104/PRES/PM/MS du 2 mars 2009 portant organisation Ministère de la santé ;
 - VU la loi n° 035-2002/AN du 26 novembre 2002 portant création de la catégorie d'établissements publics de santé ;
 - VU le décret n° 2004-191/PRES/PM/MFB du 29 avril 2004 portant statut général des Etablissements publics de santé ;
 - VU le décret n° 2006-355/PRES/PM/MS/MS/MESSRS/MFB du 20 juillet 2006 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
 - VU le décret n° 2010-~~489~~ /PRES/PM/MS du 21 juillet 2010 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo ;
- sur rapport du Ministre de la santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 juillet 2010 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Henri OUOBA, Mle 34 271 T, Médecin de santé publique, est nommé Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo.

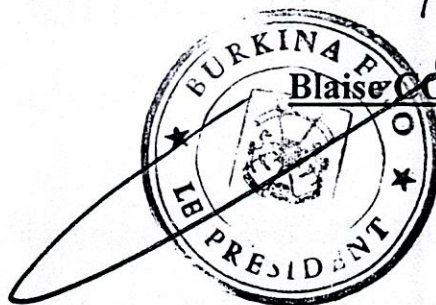
RTICLE 2 : Le Ministre de la santé est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 août 2010

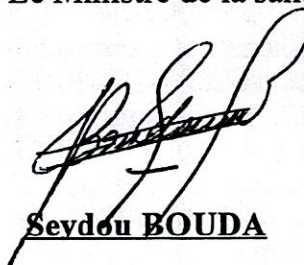
Le Premier Ministre



Tertius ZONGO



Le Ministre de la santé



Seydou BOUDA